

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE GENERALE (APG)

PROCÈS-VERBAL 01/22

Mercredi, 29 juin 2022, 20.00 h

dans la grande salle de la Maison Wyttenbach, Rosius 1, 2502 Bienne

Présidence: Fritz Marthaler, Président de l'assemblée de la paroisse générale

Procès-verbal: Patricia Cavaco, Secrétaire centrale

Présents: 16 personnes, dont 14 avec droit de vote

Excusés: Stefan Affolter, Susanne Gutfreund, Marcel Laux, Ellen Pagnamenta, Eva Thomi, Martina Wiederkehr-Steffen; Nik Schutzbach

Ordre du jour

- a. Procès-verbal de la dernière assemblée du 15 décembre 2021
- b. Informations et approbation des règlements suivant :
 - a. Financement spécial relatif aux gains comptables issus de biens fonciers du patrimoine financier
 - b. Financement spécial relatif au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine administratif
 - c. Financement spécial au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine financier
 - d. Financement spécial relatif aux amortissements du bien fonds sis à la rue de la Source 15, 2502 Bienne
- c. Informations et approbation du compte annuel 2021
- d. Prise de connaissance du rapport d'activité 2021
- e. Parc immobilier: information générale
- f. Informations des présidents de paroisse
- g. Divers

L'invitation à l'assemblée a été publiée le 24.05.2022 dans la Feuille officielle du district Bienne-Evilard ainsi que dans les feuilles officielles des districts Aarberg, Büren, Erlach et Nidau. En plus, les documents pouvaient être consultés sur le site WEB www.ref-bielbienne.ch. Tous les documents sont disponibles en français et en allemand lors de l'assemblée.

Vu le peu de personnes présentes, aucun scrutateur n'est désigné. Le scrutin donne 14 votants. La majorité absolue est donc de 8 voix.

Délibérations

Le Président de l'APG salue les personnes présentes et ouvre l'assemblée à 20.05 h.

L'assemblée chante le cantique « Es brennt ein Feuer » sous la direction du pasteur, Philipp Koenig.

Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans objection.

- 1 **Procès-verbal de la dernière assemblée du 15 décembre 2021**
Le **Procès-verbal** est **accepté** avec remerciements à son auteure.

- 2 **Informations et approbation des règlements suivant :**
L'administrateur central informe que l'introduction des règlements en question a été souhaitée par notre organe de révision. Il sera ainsi possible de suivre une procédure prédéfinie pour les investissements.

- a. **Financement spécial relatif aux gains comptables issus de biens fonciers du patrimoine financier**

L'administrateur central informe qu'en 2021, des bâtiments ont été transférés du patrimoine administratif au patrimoine financier. Il en a résulté un bénéfice comptable de CHF 3 millions, qui est versé en vertu de ce règlement dans le financement spécial correspondant. Les prélèvements pourront être utilisés pour couvrir des pertes, pour des amortissements, ou pour un autre but selon la décision de l'organe compétent en matière financière.

L'APG **approuve** le règlement du **financement spécial relatif aux gains comptables issus de biens fonciers du patrimoine financier**.

- b. **Financement spécial relatif au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine administratif**

L'administrateur central informe qu'il n'y avait pas de règlement à ce sujet ces deux dernières années. Lors des investissements, il était difficile de décider en interne s'il s'agissait d'un maintien de la valeur ou effectivement d'un investissement. L'organe de révision a critiqué le fait que cela entraînait chaque année des variations massives et difficilement justifiables. Dès 2022, tous les projets et travaux dépassant CHF 50'000.- seront considérés comme des investissements.

L'APG **renvoie le règlement du financement spécial relatif au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine administratif**, car il faut reformuler l'art. 3 let. b et le compléter concernant l'approbation de l'organe compétent en la matière.

c. Financement spécial au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine financier

L'administrateur central informe que tous les travaux effectués sur ces bâtiments sont comptabilisés comme entretien. Ce financement spécial sert à lisser les résultats.

L'APG renvoie le règlement du financement spécial au maintien de la valeur de biens fonciers du patrimoine financier, car il faut reformuler l'art. 3 let. b et le compléter concernant l'approbation de l'organe compétent en la matière.

d. Financement spécial relatif aux amortissements du bien fonds sis à la rue de la Source 15, 2502 Biene

L'administrateur central informe que l'immeuble a été rénové en 2018/19. En 2019, le MCH2 a été introduit, ce qui a eu pour conséquence que les travaux effectués jusqu'en 2018 étaient entièrement amortis la même année. Or, depuis 2019, seul un certain montant peut être amorti chaque année. Ce financement spécial a été alimenté par la dissolution d'un ancien financement spécial selon le MCH1. Les amortissements seront ainsi financés en grande partie au cours des 25 prochaines années.

L'APG approuve le règlement du financement spécial relatif aux amortissements du bien fonds sis à la rue de la Source 15, 2502 Biene.

3 Informations et approbation du compte annuel 2021

L'administrateur central informe du résultat positif de CHF 3'643,99 francs. Celui-ci a pu être atteint principalement grâce à la réduction des frais de personnel et à la diminution des charges. À cela se sont ajoutées des recettes imprévues qui ont pu être affectées à des provisions et à des financements spéciaux.

Suite au transfert de deux bâtiments du patrimoine administratif au patrimoine financier, ce dernier a augmenté de près de CHF 3 millions en 2021, mais il s'agit d'un montant purement comptable.

Il est à noter qu'une erreur s'est glissée au paragraphe 1.3.6 Crédits additionnels, page 4 du rapport sur les comptes annuels 2021. En effet, l'approbation des crédits additionnels d'un montant de CHF 3'566'170,30 relève de la compétence de l'assemblée de la paroisse générale, et non de son conseil. La remarque est saluée et le rapport est adapté en conséquence.

Le président de l'APG s'exprime en tant que représentant de la commission des finances (FIKO) et ajoute que ce résultat a pu être atteint grâce aux efforts des dernières années. Le processus budgétaire, vécu douloureusement par tout le monde l'année dernière, se révélera positif en 2022.

L'APG approuve à l'unanimité les **comptes annuels 2021** avec un excédent de recettes de CHF 3'643,99 et des investissements nets de CHF 31'885,25, ainsi que les crédits additionnels d'un montant total de CHF 3'644'037,03 francs.

4 **Prise de connaissance du rapport d'activité 2021**

Le président de l'APG exprime ses sincères remerciements pour la rédaction de tous les rapports. Il appartient maintenant à toutes et à tous de faire connaître tout ce que l'Église accomplit. Le rapport annuel peut être consulté sur le site web de la Paroisse générale.

L'assemblée **prend connaissance du rapport d'activité 2021.**

5 **Parc immobilier : information générale**

Le président de la Commission des immeubles (LIKO) renvoie à son compte-rendu dans le rapport d'activité précité ; beaucoup de travail a été effectué l'année dernière. Cela se poursuit directement dans la nouvelle année. La Commission de construction de la Maison St-Paul a été créée au premier semestre 2022 ; elle est suivie de près par Silvano Keller et les architectes. Actuellement, on travaille à la préparation des documents pour la demande de permis de construire. Les coûts de construction ont augmenté au cours des derniers mois. Le chantier commencera en juillet 2023 et durera 18 mois. D'ici octobre 2022, on discutera avec les locataires actuels de la Maison St-Paul de l'endroit où ils pourront être relogés pendant les travaux.

Le groupe de travail « Immeubles » a passé en revue tous les bâtiments et a présenté une vue d'ensemble de la situation de chacun d'entre eux. Le résultat de ce travail sert de fil conducteur pour les dix prochaines années.

Le président informe également sur le service de conciergerie. Le responsable du service, Willi Spreiter, prendra prochainement sa retraite et son successeur entrera en fonction en octobre 2022. Le futur service de conciergerie à La Source n'est pas encore réglé, ce sujet sera abordé au sein de la LIKO.

6 **Informations des présidents de paroisse**

Cédric Némitz, vice-président de la **Paroisse générale** (PG), a récemment repris la présidence d'Eva Thomi et l'assumera jusqu'au retour de cette dernière en fin d'année.

Michèle Morier-Genoud, présidente de la **paroisse française** (PFR), communique des informations concernant cette dernière. Il est réjouissant de constater que les activités ont pu reprendre grâce à l'engagement de nombreux bénévoles. Les événements qui ont eu lieu récemment, comme la confirmation et le marché aux puces, étaient effectivement très beaux.

Elle informe également que Christian Borle quittera la paroisse à la fin du mois de juillet 2022. Deux femmes ont pu être trouvées pour lui succéder. De même, le siège vacant au sein du conseil de paroisse PFR a pu être pourvu par Guillaume Bélet.

Christa Thomke, présidente de la **paroisse allemande** (DKG), communique des informations provenant de celle-ci. La fête de rencontre autour du Temple allemand a été bien accueillie malgré quelques pierres d'achoppement et a suscité de nombreux retours positifs. Elle informe en outre que la DKG recevra en août 2022 des visiteurs de Bafut. Des flyers sont déjà en circulation.

Du côté de la DKG, il y a également des nouvelles réjouissantes concernant le personnel : le collège des pasteurs est à nouveau au complet.

7 Divers

Le président de l'APG remercie tout le monde pour la préparation, ainsi que pour la participation et l'intérêt à l'assemblée d'aujourd'hui. Il souhaite à toutes et à tous un bel été et une bonne santé.

Fin de l'Assemblée : 21.15 h

Pour l'Assemblée de la paroisse générale

Le Président La Secrétaire

Fritz Marthaler

Patricia Cavaco da Palma

19.09.2022/pc